

# RISQUES NATURELS

## Commune de: ST CHRISTOPHE

### en - Oisans

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
 DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME  
 groupe d'etudes et de programmation (cellule réseaux-servitudes)  
 9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

Vu pour être annexé à mon

arrêté en date de ce jour ~~26.7.77~~

Grenoble, le ~~04~~ AOUT 1977

Pour le Préfet :

Le Chef de Bureau délégué,



C. ACHIN

**L  
E  
G  
E  
N  
D  
E**

CODE DU  
REGLEMENT  
(chapitre)

1



SURFACES SUBMERSIBLES

*bleu*

2



ZONES MARECAGEUSES

3



ZONES DE DEBORDEMENT DE TORRENTS

*violet*

4



ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS

5

1



2



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6

1



2



ZONES DANGEREUSES

éboulements  
chutes de pierres  
avalanches

dépot d'avalanche.



LIMITES COMMUNALES

*jaune*

échelle :

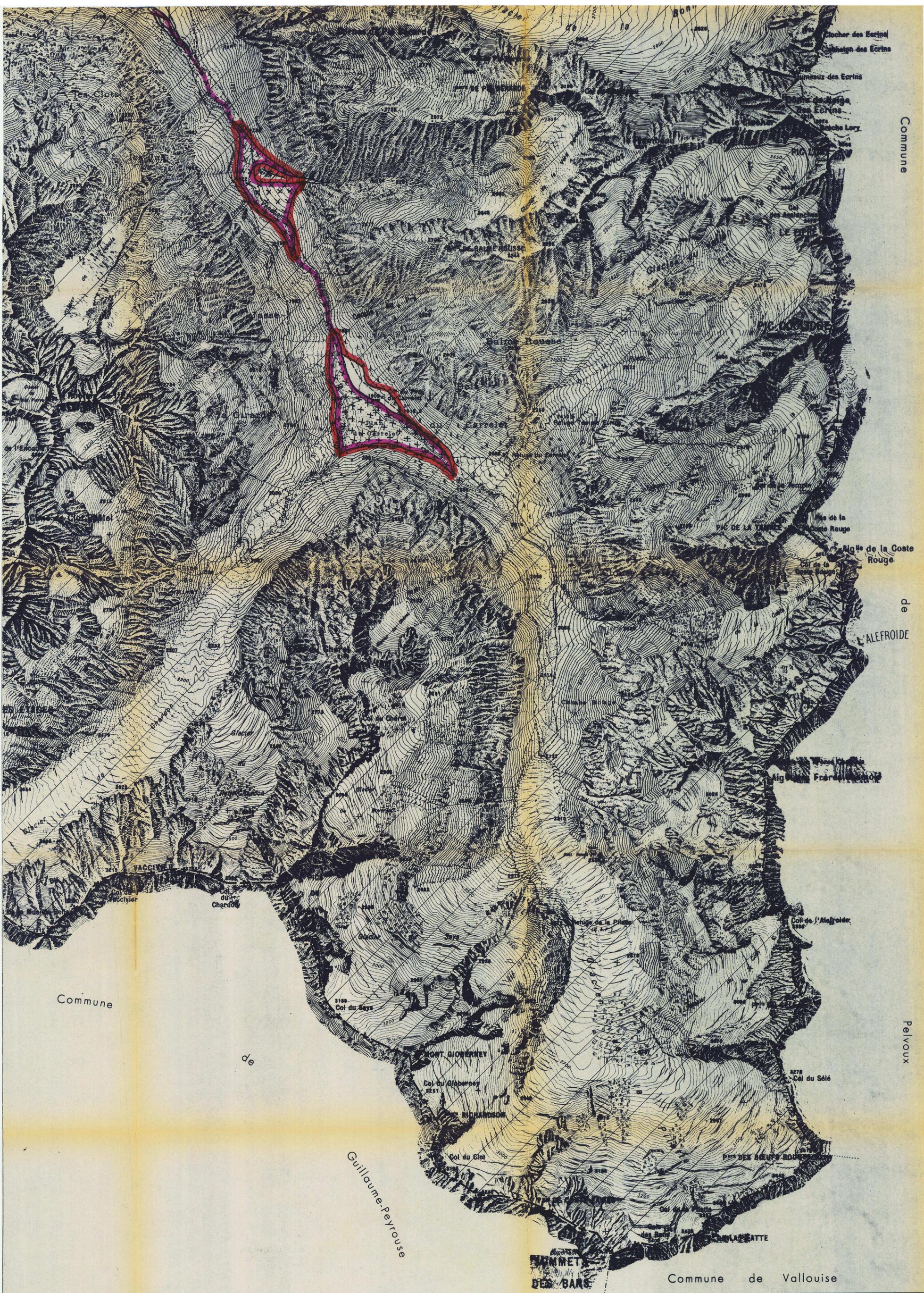
1 / 10.000

établi le :

.09.1976

modifié le :

. .1976



Commune

de

L'ALEFROIDE

Pelvoux

Commune

de

Guillaume-Peyrouse

COMMUNE  
DES BARS

Commune de Vallouise